

Commune de : Pont-en-Ogoz

Election complémentaire au Conseil communal du 27 janvier 2019

Dénomination de la liste du-de la candidat-e :

Liste n° : *(à remplir par le secrétariat communal)*

Candidat-e								
No	Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe	Profession	Domicile : adresse exacte	Lieu d'origine	Signature

Commune de : Pont-en-Ogoz

Citoyens - citoyennes présentant le-la candidat-e de la liste :						
No	Nom	Prénom	Date de naissance	Profession	Adresse exacte	Signature
Mandataire des signataires						
1.						
Suppléant						
2.						
Autres signatures						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						
11.						
12.						
13.						
14.						

No	Nom	Prénom	Date de naissance	Profession	Adresse exacte	Signature
15.						
16.						
17.						
18.						
19.						
20.						
21.						
22.						
23.						
24.						
25.						
26.						
27.						
28.						
29.						

Article 85 al. 3 LEDP :

Chaque liste doit être signée par des personnes domiciliées dans la commune en cause et ayant l'exercice des droits politiques, au moins au nombre de :

- a) cinq dans les communes ayant une population légale inférieure à 100 personnes
- b) dix dans les communes de 100 à 300 personnes
- c) quinze dans les communes de 301 à 600 personnes
- d) vingt dans les communes de plus de 600 personnes